



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Auvergne-Rhône-Alpes

*Unité départementale de l'Isère
Pôle Risques Technologiques
Unité SEVESO Plateformes*

Affaire suivie par : Marion Delolme
Tél. : 04.76.69.34.12
Courriel : marion.delolme@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le directeur
Société SUEZ RR IWS Chemicals France
Plate-forme chimique de Roussillon
Rue Lavoisier – BP 13
38 556 Saint-Maurice-L'exil Cedex

Référence : 2019 – Is 123 RT

Lettre en recommandé avec accusé de réception

OBJET : *Visite d'inspection du 6 juin 2019*
P. J. : Copie du rapport d'inspection

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection de votre établissement situé sur la commune de Salaise-Sur-Sanne le 6 juin 2019.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département de l'Isère.

Cette visite d'inspection a permis de formuler des constats visant à clôturer l'instruction de l'étude de danger d'Acqueris.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire part, dans les délais mentionnés dans le rapport joint, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection, sans quoi l'instruction de l'étude de dangers sera clôturée sur la base des éléments disponibles, et devra faire l'objet de prescriptions complémentaires.

Sauf réserve de votre part motivée sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par l'article L.121 du code des relations entre le public et l'administration, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement

Marion Delolme